



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

AVIS À LA POPULATION

REPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2018 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AINSI QUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2018 CONSTITUANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME

Saint-Roch-de-Richelieu, le 18 septembre 2018 – La municipalité désire informer la population que l'**assemblée publique**, prévue le **26 septembre 2018** à 19h à la salle communautaire Chapdelaine, est **reportée à une date ultérieure**.

La population sera avisée dès qu'une nouvelle date sera fixée et un communiqué sera rémis à cette fin.

Entre temps, les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1111, rue du Parc à Saint-Roch-de-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne intéressée peut donc en prendre connaissance.

-30-

Source : Michel Beck, maire